

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04

19 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, les dix-neuf Mai, le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Madame Alexandra CONTAMIN,

PRESENTS : Alexandra CONTAMIN, Eliane RAIDELET, Mercedes PIQUET, Sylvie HUGUET, Noëlle BOYAN, Florent GAUTHERON, Clément SICRET,

ABSENTS EXCUSES : Alexandre DURIEUX, Michel JEHL, Aurélie FERREIRA, Alexandre SIMON (donne pouvoir à Mercedes PIQUET),

SECRETAIRE DE SEANCE : Florent GAUTHERON

Compte-rendu de la dernière séance :

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

1 - Délibération : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le vote peut se faire à main levée après acceptation du Conseil Municipal.

Commission d'appel d'offres :

Investie d'un pouvoir de décision, la CAO, est amenée à intervenir dans toutes les procédures de passation de marchés publics. Elle a notamment vocation à examiner les candidatures et les offres des opérateurs économiques, s'assurer de la conformité des offres, déclarer le cas échéant infructueux le marché ou à contrario déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse et procéder à l'attribution du marché.

Pour une commune de moins de 3 500 habitants, outre le Maire, son président, cette commission est composée de trois membres du conseil municipal et de deux membres suppléants élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Liste présentée : candidats titulaires :

- Mme Aurélie FERREIRA
- M Clément SICRET
- M Florent GAUTHERON

candidats suppléants :

- Mme Mercedes PIQUET
- Mme Noëlle BOYAN

Il est précisé que les candidats suppléants ne sont pas nommément affectés à un titulaire mais sont sollicités par ordre, en remplacement des membres titulaires absents.

Les membres du Conseil Municipal décident avec 8 voix **POUR**, de ne pas procéder au scrutin secret, en application des dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2026/04/01 Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Proclame élus les membres titulaires suivants :

- Mme Aurélie FERREIRA
- M Clément SICRET
- M Florent GAUTHERON

Proclame élus les membres suppléants suivants :

- Mme Mercedes PIQUET
- Mme Noëlle BOYAN

Pour faire partie, avec le Maire, Président de droit, de la commission d'appel d'offres ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2 - Délibération : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La commission Communale des Impôts Directs est obligatoire. Elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensées par l'administration fiscale.

Le président de cette commission est le Maire. Dans les communes de moins de 2000 habitants, elle doit être composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Pour cela, il convient de proposer une liste de 24 personnes parmi les différentes catégories de contribuables au Directeur Départemental des Finances Publiques afin qu'il désigne parmi ceux-ci, les commissaires appelés à siéger à la CCID ;

Le conseil municipal, propose une liste des contribuables suivants pour siéger à la CCID :

- | | |
|------------------------------|-----------------------|
| - M. Anthony CAILLEUX | - M. Marc BOYAN |
| - M. Didier JUILLARD | - M. Roland CHARANSOL |
| - M. Franck RAIDELET | - M. Thierry CUBITO |
| - Mme Marie Joëlle BARRAL | - M. Alain GAY |
| - M. André COLOMB | - M. Bruno GIORGI |
| - Mme Marie Noëlle GERBOULET | - M. Daniel LAGNEAU |
| - M. Marc BERNARD | - M. Didier MARION |
| - M. Frédéric FICOT | - M. Michel BRASME |

- M. Marcel GIVAUDAN
- Mme Carla LE GLAND
- M. Vincent TOURNAYRE
- Mme Nadia ZULIN

- M. Serge PASCAL
- Mme PELLETIER Claire
- M. Éric POUGET
- Mme Viviane BALLEET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2026/04/02 Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE de proposer la liste de 24 noms ci-dessus.

DONNE tous pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 - Délibération : Désignation du délégué pour le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS)

La commune adhère au CNAS depuis 2009.

Vu le renouvellement du conseil municipal il faut désigner un nouveau délégué au sein des élus pour les six années à venir, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS et un délégué au sein des agents.

Madame le Maire propose de nommer Monsieur Alexandre Durieux comme délégué des élus et Mme Martinez comme déléguée des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2026/04/03 Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

APPROUVE la proposition de Mme le Maire

DESIGNE comme déléguée des élus Monsieur Alexandre Durieux.

La déléguée des agents est Irène MARTINEZ, secrétaire.

DONNE tous pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 - DELIBERATION : Désignation des délégués représentants la commune au sein du Territoire d'Energie Isère (TE38)

Considérant l'adhésion de la commune à TE38 (Territoire d'Energie Isère) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38 ;

Considérant qu'en application de l'article L. 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les statuts de TE38 ;

Vu la délibération d'adhésion à TE38 ;

Il est proposé de désigner Madame Alexandra CONTAMIN déléguée titulaire.

Il est proposé de désigner Mme Sylvie Huguet déléguée suppléante.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2026/04/04 : Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

APPROUVE à l'unanimité la proposition de Mme le Maire

DESIGNE comme représentant de la Commune Madame Alexandra CONTAMIN déléguée titulaire et Madame Sylvie Huguet déléguée suppléante au sein de TE38.

DONNE tous pouvoirs à Madame le maire pour l'exécution de la présente délibération.

5 - DELIBERATION : Désignation des correspondants auprès de différents organismes

Le conseil municipal doit désigner des correspondants et représentants de la commune auprès de différents organismes.

Madame le Maire propose :

- **Mme Aurélie FERREIRA** comme référente Incendie et Secours et **Monsieur Michel JEHL** comme suppléant,
- **Monsieur Michel JEHL** en qualité de correspondant Défense,
- **Monsieur Michel JEHL** comme référent Ambroisie,
- **Mme Alexandra CONTAMIN** comme référent RGPD,
- **Monsieur Alexandre SIMON** comme représentant de la commune au sein de l'association PARFER,
- **Mme Eliane RAIDELET** comme correspondant Laïcité,
- **Mme Mercedes PIQUET (titulaire)** et **Mr Alexandre SIMON (suppléant)** comme représentant CLI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2026/04/05 : Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

DESIGNE :

- **Mme Aurélie FERREIRA** comme référente Incendie et Secours et **Monsieur Michel JEHL** comme suppléant,
- **Monsieur Michel JEHL** en qualité de correspondant Défense,
- **Monsieur Michel JEHL** comme référent Ambroisie,
- **Mme Alexandra CONTAMIN** comme référent RGPD,
- **Monsieur Alexandre SIMON** comme représentant de la commune au sein de l'association PARFER,
- **Mme Eliane RAIDELET** comme correspondant Laïcité,
- **Mme Mercedes PIQUET (titulaire)** et **Mr Alexandre SIMON (suppléant)** comme représentant CLI,

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

6 - DELIBERATION : Composition de la Commission Communale de l'Action Sociale (CCAS)

Madame le Maire rappelle pour le nouveau conseil :

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le nombre de membres de la Commission Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Décide que le C.C.A.S sera composé, outre son Président, de 3 membres élus.

Madame le maire propose :

Présidente : Madame Alexandra CONTAMIN,

Membres : Mme Eliane RAIDELET,
Mme Sylvie HUGUET,
Mme Mercedes PIQUET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2026/04/06 : Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

DESIGNE pour faire partie avec Madame le maire, président de droit, les membres désignés ci-dessus pour former la Commission Communale d'Action Sociale,

Membres : Mme Eliane RAIDELET,
Mme Sylvie HUGUET,
Mme Mercedes PIQUET.

DONNE tous pouvoirs Mme Le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

7 - DELIBERATION : Désignation d'un représentant hors Gemapi à l'Epage de la Bourbre

Vu le renouvellement du Conseil Municipal, la commune doit désigner un représentant(e) unique hors Gémapi à l'Epage de la Bourbre.

Madame le maire précise que le Collège HORS GEMAPI est constitué de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléant hors GEMAPI choisis à travers les 72 communes adhérentes.

Elle propose de désigner Mme Mercedes PIQUET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2026/04/07 : Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

APPROUVE à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

DESIGNE comme représentant de la Commune Mme Mercedes PIQUET,

DONNE tous pouvoirs Mme Le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération

8 - DELIBERATION : Subvention accordée à la psychologue scolaire Madame CHOMETTE.

Madame CHOMETTE, Psychologue Scolaire de notre secteur sollicite, comme les années précédentes, une contribution financière pour le fonctionnement de son service au prorata des enfants scolarisés sur notre commune (43 élèves) soit 24,16 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2026/04/08 : Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

DÉCIDE de donner une subvention de 24,16 euros à la psychologue scolaire.

DONNE tous pouvoirs Mme Le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

9 - DELIBERATION : Création de trois postes de conseillers municipaux délégués

Madame le Maire rappelle que la création de postes de conseillers municipaux délégués relève de la compétence du Conseil Municipal. Madame le Maire propose de créer trois postes de conseillers municipaux délégués,

Ces conseillers délégués sont chargés du :

- Budget
- Voirie
- Gestion panneau Pocket et site internet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2026/04/09 : Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE : de créer 3 postes de Conseillers Municipaux Délégués,

DONNE : tout pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

10 - Délibération : Indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués.

Suite à la création de trois postes de conseillers municipaux délégués aux vues **de la délibération 2026/04/09 du 19 mai 2026**, il convient de voter leurs indemnités.

Le Maire expose qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés conformément aux articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et déterminés en fonction de la strate à laquelle appartient la commune.

L'article L 2123-24-1 du CGCT prévoit que des indemnités peuvent être versées par le conseil municipal au conseiller municipal délégué, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé.

Madame le Maire propose que l'indemnité de la conseiller municipal délégué soit au taux de 3% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2026/04/10 : Vote : Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE : de fixer le montant des indemnités de fonctions du conseiller municipal délégué au taux de 3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

INDIQUE QUE : l'entrée en vigueur du versement de ces indemnités correspondra à de l'entrée en fonction à savoir le 1 juin 2026.

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

- Le PCS (Plan communal de sauvegarde) a été demandé par le Préfet, Aurélie s'en occupera sur les mois à venir.
- Retour sur le rendez-vous en mairie avec Monsieur CUABOS (DGFIP) qui se propose de nous aider sur la tenue de nos comptes et le suivi administratif des finances.
- Contacter Monsieur Jean-Marie PRAL pour les besoins de subventions.
- Une balayeuse est prévue le 20/05/2026 pour enlever les gravillons des routes.
- Devis pour abattage des arbres

Séance levée à 20h00.

FEUILLET DE CLOTURE

Commune de Veyssilieu (Isère)

Séance du 19 mai 2026 - Conseil municipal n°04

- ❖ **2026/04/01** : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),
- ❖ **2026/04/02** : Désignation des membres de la Commission Communale des impôts directs (CCID),
- ❖ **2026/04/03** : Désignation du délégué pour le Comité National d'Action pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS),
- ❖ **2026/04/04** : Désignation des délégués représentants la commune au sein du Territoire d'Energie Isère (TE38),
- ❖ **2026/04/05** : Désignation des correspondants auprès de différents organismes,
- ❖ **2026/04/06** : Composition de la Commission Communale de l'action Sociale (CCAS),
- ❖ **2026/04/07** : Désignation d'un représentant au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB)
- ❖ **2026/04/08** : Subvention accordée à la psychologue scolaire Madame CHOMETTE
- ❖ **2026/04/09** : Création de trois postes de conseillers municipaux délégués
- ❖ **2026/04/10** : Indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués
- ❖ Questions diverses

Fait et délibéré le 19 mai 2026 et ont signé les membres présents.

Tableau des signatures des membres présents :

Membres présents	Fonction	Signatures
CONTAMIN Alexandra	Maire	
DURIEUX Alexandre	1 ^{er} Adjoint	Absent
RAIDELET ÉLIANE	2ème Adjoint	
PIQUET Mercedes	Conseiller Municipal	
HUGUET Sylvie	Conseillère Municipale	
BOYAN Noëlle	Conseiller Municipal	
JEHL Michel	Conseillère Municipale	Absent
FERREIRA Aurélie	Conseillère Municipale	Absente
GAUTHERON Florent	Conseiller Municipal	
SICRET Clément	Conseiller Municipal	
SIMON Alexandre	Conseiller Municipal	Absent